



DOCUMENT A CONSERVER

# NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE

DOCUMENT  
D'INFORMATION COMMUNALE  
SUR LES RISQUES MAJEURS



Risques majeurs :  
Que faire en cas d'alerte ?



**L**a commune de Noyal-Châtillon sur-Seiche a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde.

Ce maillon local de la sécurité civile organise la sauvegarde des personnes et des biens. Cet outil d'aide à la gestion d'un événement recense l'ensemble des risques sur le territoire de la commune et les moyens communaux pour permettre au Maire de répondre au mieux à tout événement majeur et d'en limiter les conséquences.

Il concerne l'ensemble des services communaux et prévoit l'organisation interne de la collectivité et la coordination avec les services de l'Etat.

Conformément à l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987, et en complément du plan communal de sauvegarde, la commune a réalisé son DICRIM.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs vous est distribué dans le cadre d'une information préventive. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux risques existants et de vous informer des mesures à prendre et de la conduite à tenir en cas d'accident.



**On recense 2 types de risques majeurs à Noyal-Châtillon-sur -Seiche :**

- ⇒ **les risques naturels** : les inondations, la tempête, le grand froid, la canicule et les séismes.
- ⇒ **les risques technologiques** : le transport de matières dangereuses

### **QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?**

*"Un risque majeur se définit comme la survenue soudaine, parfois imprévisible, d'une agression d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences peuvent entraîner des graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement."*

# SOMMAIRE

## **CONSIGNES GENERALES**

- L'alerte et les consignes générales  
(avant, pendant et après l'événement) ..... page 4

## **LES RISQUES NATURELS**

- Les inondations ..... page 6  
La tempête ..... page 8  
Le grand froid ..... page 9  
La canicule ..... page 9  
Le risque sismique ..... page 10

## **LES RISQUES TECHNOLOGIQUES**

- Le transport de matières dangereuses ..... page 11

## **LA RÉSERVE COMMUNALE** ..... page 12

## **LES NUMÉROS D'URGENCE** ..... page 12





## L'ALERTE ET LES CONSIGNES GÉNÉRALES

### AVANT, PENDANT, APRÈS L'ÉVÉNEMENT

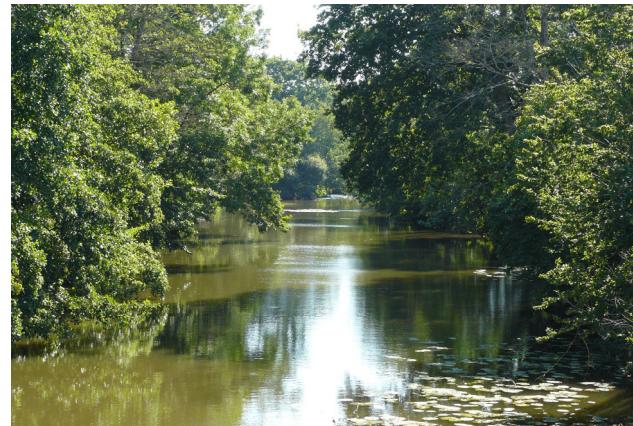
Lors de la survenance d'un des risques majeurs listés, l'alerte peut être donnée par les moyens suivants :

- ⌚ les médias (télévision, radio et presse nationales ou locales)
- ⌚ des véhicules munis de haut-parleurs
- ⌚ un message déposé dans les boîtes aux lettres
- ⌚ une visite à domicile
- ⌚ le site internet de la commune

**Quel que soit le risque, l'alerte doit susciter les réflexes suivants :**

## ① AVANT L'ALERTE

- ⇒ Prévoyez les équipements minimums : radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, trousse de secours, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement.



## ② PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- ⇒ Ne restez pas dans la rue. Confinez-vous dans un local clos et calfeutrez-vous (portes et fenêtres fermées).
- ⇒ Informez-vous en écoutant la radio. Les premières consignes seront données par Radio France.
- ⇒ Ne téléphonez pas, laissez les réseaux libres pour les secours.
- ⇒ Informez le groupe dont vous êtes responsable.
- ⇒ Ne fumez pas, évitez flamme et étincelles.
- ⇒ N'allez pas chercher les enfants à l'école. Ils seront mis à l'abri par le personnel de l'établissement scolaire.

## ③ APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- ⇒ Informez-vous : écoutez la radio et respectez les consignes données par les autorités.
- ⇒ Informez les autorités (pompiers, mairie) de tout danger observé.
- ⇒ Apportez une première aide aux voisins et pensez aux personnes âgées et handicapées.
- ⇒ Mettez-vous à la disposition des secours.
- ⇒ Évaluez les dégâts et les points dangereux pour vous en éloigner.



## LES INONDATIONS

La commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche est soumise au risque inondation. Les dernières inondations constatées datent de 1995, 1999 et 2000. Ces inondations surviennent le plus souvent en période hivernale. Elles sont caractérisées par une montée des eaux de la Seiche et de l'Orson.

### Les consignes face à ce risque :

#### ① AVANT LA MONTÉE DES EAUX

- ⇒ Informez-vous en Mairie sur les risques et leur localisation ou sur le site [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)
- ⇒ Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes et toxiques, les produits flottants...

#### Niveaux d'alerte vigicrues

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <span style="color: red;">■</span>    | <b>Rouge</b> : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.  |
| <span style="color: orange;">■</span> | <b>Orange</b> : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.                   |
| <span style="color: yellow;">■</span> | <b>Jaune</b> : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entrant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. |
| <span style="color: green;">■</span>  | <b>Vert</b> : Pas de vigilance particulière requise.   |

## ② À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX

- ⇒ Coupez vos compteurs électriques et de gaz.
- ⇒ Surélevez les meubles du rez-de-chaussée.
- ⇒ Fermez et bouchez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations... pour ralentir l'arrivée des eaux et limiter les dégâts.
- ⇒ Montez à l'étage avec de l'eau potable, des vivres, vos papiers d'identité, une radio à piles, une lampe de poche, des piles de rechange, des vêtements chauds et vos médicaments.
- ⇒ Conduisez les animaux d'élevage sur les hauteurs.
- ⇒ Mettez à l'abri les produits dangereux pour éviter une pollution (engrais).
- ⇒ Si vous avez un téléphone portable, veillez à ce qu'il soit chargé.

## ③ PENDANT LA CRUE

- ⇒ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- ⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou au collège. Ils sont mis à l'abri par le personnel de l'établissement scolaire.
- ⇒ Limitez vos déplacements. Vous risqueriez de vous mettre en danger.
- ⇒ Ecoutez la radio pour vous informer et connaître les consignes à suivre.
- ⇒ Consultez le site internet de la mairie

## ④ EN CAS D'ORDRE D'ÉVACUATION

- ⇒ Ne paniquez pas et quittez votre domicile muni d'un sac contenant vos papiers d'identité, des vêtements chauds, vos médicaments et de l'argent.
- ⇒ Si vous n'êtes pas en danger, aidez vos voisins et en priorité, les personnes âgées ou handicapées et les familles ayant de jeunes enfants.
- ⇒ Si vous ne voulez pas évacuer, informez-en la Mairie.

## ⑤ APRÈS LA CRUE

- ⇒ Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après contrôle des installations (installations sèches) et assurez-vous en Mairie que l'eau du robinet est potable.
- ⇒ Aérez, désinfectez et chauffez dès que possible.
- ⇒ Faites l'inventaire de vos dommages éventuels et préparez vos dossiers d'assurance.
- ⇒ Informez la Mairie des dégâts subis. Cette déclaration est indispensable pour que la commune puisse être déclarée en état de catastrophes naturelles et que vous puissiez être remboursé des dégâts par votre assurance.

## LA TEMPÊTE

La région Bretagne est exposée aux tempêtes qui pour certaines peuvent avoir des conséquences importantes.

### Les consignes spécifiques face à ce risque :

- ➲ Rentrez chez vous et fixez les objets susceptibles d'être emportés.
- ➲ Gagnez un abri en dur. Rentrez le bétail et le matériel.
- ➲ Arrêtez les chantiers, rassemblez le personnel, mettez les grues en girouette.
- ➲ Vérifiez l'état des fermetures et de la toiture.
- ➲ Ayez en votre possession une radio à pile.
- ➲ Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- ➲ Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.



### 1 AVANT

La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (6h et 16h) par Météo France, à des horaires compatibles avec une diffusion efficace par les services de sécurité et les médias.

Aux alertes définies par quatre couleurs, correspondent des phénomènes météorologiques attendus et des conseils de comportements adaptés.

Un pictogramme précise le type de phénomène prévu (vent violent, fortes précipitations, orages, neige/verglas, grand froid...).

### 2 PENDANT

- ➲ Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo sur les médias (TV, radios...) et des consignes des autorités.
- ➲ évitez tout déplacement. Si vous devez absolument vous déplacer en voiture, roulez lentement.

### 3 APRÈS

- ➲ N'intervenez en aucun cas sur votre toiture
- ➲ Ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol.

# LE GRAND FROID

**Il s'agit d'un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Il dure au moins deux jours.**

## Que faut-il faire face à ce risque ?

- ⌚ Évitez les expositions prolongées au froid et au vent ainsi que les sorties le soir et la nuit.
- ⌚ Habillez-vous chaudement, couvrez-vous la tête et les mains. Ne gardez pas de vêtements humides.
- ⌚ De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude (évitez l'alcool)
- ⌚ Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques
- ⌚ Assurez-vous de la bonne ventilation de votre habitation et vérifiez le bon fonctionnement de votre système de chauffage.

# LA CANICULE

**La canicule correspond à trois jours consécutifs de chaleur le jour et la nuit, avec des températures supérieures à des seuils de référence établis pour chaque département.**

## Que faut-il faire face à ce risque ?

- ⌚ Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se signaler auprès de la Mairie.
- ⌚ Soyez vigilant pour votre entourage (enfants, collègues, personnes âgées...) et prenez des nouvelles.
- ⌚ Buvez régulièrement et mangez normalement (en évitant l'alcool).
- ⌚ Rafraîchissez-vous (mouillez votre peau).
- ⌚ Evitez les efforts physiques.
- ⌚ Ne sortez pas aux heures les plus chaudes et dans la mesure du possible, restez dans des endroits frais ou climatisés.
- ⌚ Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur (volets clos).

## LE RISQUE SISMIQUE

L'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine est classé en zone 2 (aléa faible).



Les consignes spécifiques face à ce risque :

### ① PENDANT LE SÉISME

- ⌚ Prenez garde aux chutes d'objets.
- ⌚ Dans la rue, éloignez-vous des constructions.
- ⌚ A l'intérieur, abritez-vous sous une table solide ou à l'angle d'un mur, éloignez-vous des fenêtres.
- ⌚ Ne fuyez pas pendant la secousse. Les chutes d'objets (meubles, débris...) sont dangereuses.
- ⌚ Au volant, restez dans votre véhicule, loin de tout ce qui risque de tomber.

### ② APRÈS LE SÉISME

- ⌚ Ecoutez France Bleu Armorique FM 103.1 Mhz ou France Inter GO 1852 m pour connaître les consignes à suivre.
- ⌚ Coupez l'eau, le gaz et l'électricité. N'allumez pas de feux et ne fumez pas (risque d'explosion). En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes et prévenez les autorités.
- ⌚ Évacuez l'immeuble sans utiliser les ascenseurs.
- ⌚ Dirigez-vous vers un lieu isolé à l'abri des chutes d'objets. Marchez au milieu de la chaussée en prenant garde à ce qui peut tomber.
- ⌚ Ne téléphonez pas
- ⌚ Ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol

# LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voie routière ou par les canalisations. Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement. Ces produits dangereux peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs.

**La commune de Noyal-Chatillon-sur-Seiche est concernée par ce risque :**

- ⦿ Sur les principaux axes routiers de la commune : la RD 34, la RD 82 et la RN 137. Mais toutes les voies communales peuvent être potentiellement concernées.
- ⦿ Le gazoduc Nantes / Rennes.
- ⦿ L'oléoduc Donges / Vern-sur-Seiche.

Les plans de situation de ces équipements sont disponibles sur le site internet de la commune : [www.ville-noyal-chatillon.fr](http://www.ville-noyal-chatillon.fr) (rubrique Plan Local d'Urbanisme / Annexe «servitudes d'utilité publique»).

## 1 LES PRINCIPAUX DANGERS

- ⦿ L'explosion, occasionnée par un choc avec étincelles, suite à un mélange de produits.
- ⦿ L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite...
- ⦿ La dispersion dans l'air (nuage毒ique), l'eau et le sol de produits dangereux.



## 2 LES CONDUITES À TENIR

- ⦿ Lors de la survenance d'un tel événement, les consignes d'évacuation ou de confinement seront données par les services de secours
- ⦿ Si vous êtes témoin d'un accident, alertez immédiatement les pompiers (18 ou 112) et précisez-leur les codes de produit et de danger présents sur la plaque du véhicule.

30
1202

code danger

code matière



Symbol du danger principal

# LA RÉSERVE COMMUNALE DE SAUVEGARDE

En cas de survenance de l'un des risques traités dans ce document d'information, la commune peut avoir besoin de votre aide : vous avez du temps, des compétences spécifiques dans le domaine médical ou des secours ?

Vous pouvez mettre ces compétences au service de la commune et de vos concitoyens en intégrant la réserve communale de sécurité civile de Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

## Renseignements en Mairie

## NUMEROS D'URGENCE

Sapeurs Pompiers .....	18 ou 112
SAMU.....	15
Urgences sociales .....	115
Gendarmerie Nationale.....	17 ou 02 99 55 85 38
Gendarmerie de Vern-sur-Seiche .....	02 99 62 90 32
Mairie de Noyal-Châtillon-sur-Seiche ..	02 99 05 20 00
Police Municipale .....	02 99 05 20 15
Préfecture.....	0821 80 30 35
Météo France .....	32 50 ou 08 99 71 02 35
ERDF .....	0810 333 035
GRDF.....	0800 473 333

## SITES INTERNET

[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)  
[www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr)

Mairie

3 place de la Mairie - BP 83019 - 35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche  
[www.ville-noyal-chatillon.fr](http://www.ville-noyal-chatillon.fr)